



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

#### COMPTE RENDU DE LA 37<sup>e</sup> CONSULTATION TECHNIQUE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

#### POINT 16.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV et revu par la présidence de la Consultation technique)

- [1] Le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) organise régulièrement des consultations techniques entre les représentants d'organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) afin de faciliter l'élaboration et l'utilisation de normes internationales pour les mesures phytosanitaires et d'encourager la coopération interrégionale en vue de promouvoir des mesures phytosanitaires harmonisées permettant de lutter contre les organismes nuisibles et de prévenir leur propagation et/ou leur introduction. La 37<sup>e</sup> Consultation technique des organisations régionales pour la protection des végétaux (ci-après «la Consultation technique») s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 23 au 26 septembre 2025, à l'occasion de la réunion annuelle.
- [2] Les discours de bienvenue ont été prononcés par Rapibhat Chandarasrivongs, Directeur général du Département de l'agriculture de Thaïlande, Yubak Dhoj GC Dhoj, Secrétaire exécutif de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, Robert Simpson, Représentant régional adjoint de la FAO à Bangkok (discours préenregistré), et Russell Caplen, qui a prononcé un discours de bienvenue au nom du bureau du secrétariat de la CIPV, en remplacement d'Avetik Nersisyan, responsable par intérim.
- [3] Le Secrétaire exécutif de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, Yubak Dhoj GC Dhoj, a coprésidé la 37<sup>e</sup> Consultation technique avec Russell Caplen et Mariam Almasri, représentants du secrétariat de la CIPV.
- [4] L'ordre du jour de la Consultation technique a couvert un éventail de questions régionales englobant les activités de la CIPV, y compris des informations actualisées provenant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité des normes de la CIPV. Des représentants du secrétariat de la CIPV ont participé à la Consultation technique par vidéoconférence afin de faire le point sur la solution ePhyto, les normes relatives à des marchandises, la fourniture sûre de denrées alimentaires et d'autres aides humanitaires, et les réseaux mondiaux de laboratoires de diagnostic. Le personnel du secrétariat de la CIPV en poste à Bangkok a présenté des informations actualisées sur les débats et les conclusions de l'atelier régional de la CIPV, l'atelier consacré à l'approche systémique, les réseaux de communication régionaux, le Programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA), l'organisation tournante de la Journée internationale de la santé des végétaux par les ORPV, le Campus de la CIPV sur la santé végétale, l'Observatoire de la CIPV et les travaux en cours des groupes de réflexion sur les conteneurs maritimes, la santé des végétaux dans le contexte de l'approche «Une seule santé» et le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- [5] Les débats ont donné lieu à des présentations régionales faites par neuf des dix ORPV: Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des

aliments, Comité de santé végétale du Cône Sud, Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine (UA-CPI), Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (NEPPO), Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, Organisme international régional de santé végétale et animale (OIRSA) et Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique. La présentation de l'OEPP a été faite en mode virtuel en raison d'un conflit d'horaires qui a empêché sa participation physique. Enfin, la délégation de la Communauté andine n'a pas pu assister à la réunion ni y participer virtuellement.

- [6] Cinq organisations partenaires de la Consultation technique ont également fait des présentations: 1) le Ministère de l'agriculture de la Thaïlande; 2) l'Association des instituts de recherche agricole de la région Asie-Pacifique; 3) l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), via son bureau sous-régional de Bangkok; 4) le Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux du Département de l'agriculture des États-Unis, via son bureau de Bangkok; et 5) le Centre international de recherche agricole du Japon.
- [7] Les délégués ont identifié quatre points à suivre: 1) le partage d'informations entre les ORPV; 2) l'organisation de la séance parallèle sur l'intelligence artificielle lors de la 20<sup>e</sup> session de la CMP; 3) l'organisation tournante de la Journée internationale de la santé des végétaux par les ORPV; et 4) le financement.
- [8] **1) Partage d'informations entre les ORPV:** Comme suite à l'essai de deux projets de modèle de partage d'informations (l'un pour les manifestations, l'autre pour les informations relatives aux organismes nuisibles) mis au point à la 36<sup>e</sup> Consultation technique, les délégués:
- [9] *Sont convenus* qu'il faudrait également coordonner les informations qui se font jour en ce qui concerne les organismes nuisibles avec le Groupe de réflexion de la CMP sur le Système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles et *ont invité* le Bureau à envisager de demander à ce groupe et/ou au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de coordonner avec la Consultation technique le partage d'informations relatives aux organismes nuisibles.
- [10] *Ont invité* le secrétariat de la CIPV à étudier la possibilité de créer une plateforme centralisée destinée à faciliter le partage, entre les ORPV, d'informations sur les manifestations et les activités ainsi que sur les organismes nuisibles préoccupants sur le Portail phytosanitaire international (PPI). Idéalement, cette plateforme serait hébergée par la CIPV, opérerait sur le modèle de l'espace de travail Microsoft Teams de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, et son accès serait réservé aux ORPV.
- [11] *Ont encouragé* les ORPV à partager les importantes manifestations organisées à court terme avec le secrétariat de la CIPV pour en tester la diffusion.
- [12] **2) Séance parallèle sur l'intelligence artificielle à la 20<sup>e</sup> session de la CMP (2026):** Il existe, en attente depuis la 36<sup>e</sup> Consultation technique, une proposition qui vise à organiser, pour la communauté phytosanitaire, une séance parallèle sur l'intelligence artificielle à la CMP. Après une brève discussion, les délégués:
- [13] *Sont convenus* de recommander d'organiser une séance parallèle sur l'IA à la 20<sup>e</sup> session de la CMP.
- [14] *Ont invité* le secrétariat de la CIPV à envisager d'inscrire une séance parallèle sur l'intelligence artificielle pour la communauté phytosanitaire à l'ordre du jour de la 20<sup>e</sup> session de la CMP en mars 2026 et à présenter une note conceptuelle au Bureau de la CMP.

[15] **3) Organisation tournante de la Journée internationale de la santé des végétaux:** L'OIRSA a accueilli la Journée internationale de la santé des végétaux à San Salvador (El Salvador) le 12 mai 2025. C'était la première fois que cette manifestation était organisée par une ORPV. Vu le succès du partenariat mis en place entre la CIPV et l'OIRSA, il a été proposé, à la réunion du Bureau de juin 2025, de reproduire cette initiative avec une autre ORPV en 2026 et d'établir, pour les ORPV, une charge tournante d'organiser la Journée internationale de la santé des végétaux. Après avoir examiné cette proposition, les membres de la Consultation technique:

[16] *Ont invité le secrétariat de la CIPV à présenter une proposition plus formelle décrivant clairement l'étendue des travaux, les exigences administratives et logistiques à saisir et le financement dont disposerait la CIPV pour appuyer l'accueil tournant de la Journée internationale de la santé des végétaux par les ORPV ces trois prochaines années (2026, 2027 et 2028).*

[17] **4) Financement:** Le Secrétaire exécutif de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique a fait valoir les difficultés récurrentes rencontrées pour participer à trois importantes manifestations de la CIPV: 1) la Commission des mesures phytosanitaires (CMP); 2) la Consultation technique des ORPV; et 3) l'Atelier régional de la CIPV pour l'Asie, qui se tient chaque année en République de Corée.

[18] Ces difficultés de financement sont dues au fait que le secrétariat de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique est hébergé par le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok), contrairement aux autres ORPV qui fonctionnent de manière indépendante. Dans d'autres régions, les commissions techniques respectives fournissent le soutien financier nécessaire à leurs ORPV. Or, le Groupe consultatif de la Commission n'alloue pas de moyens financiers à son Secrétaire exécutif pour qu'il puisse participer aux manifestations de la CIPV. Comme il s'agit de manifestations de la CIPV, la Commission ne fournit pas de soutien au-delà de ses activités biennales. Lorsque les termes de référence de la mission sont soumis pour approbation, le Bureau régional recommande toujours que ces trois manifestations importantes de la CIPV soient financées par la CIPV plutôt que par le budget ordinaire du Bureau régional de la FAO.

Lors de la discussion qui a suivi, les ORPV ont été:

[19] *Encouragées à inclure la participation à la CMP, à la Consultation technique des ORPV et aux ateliers régionaux dans leurs plans budgétaires annuels pour assurer une représentation constante et, si nécessaire, à clarifier avec le secrétariat de la CIPV les options de financement disponibles<sup>1</sup>.*

En ce qui concerne les problèmes de financement recensés par la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, les ORPV:

- *ont proposé* que les futures lettres de la CIPV invitent la Commission à participer à la Consultation technique des ORPV, à la CMP et aux ateliers régionaux soient adressées au Chef du Bureau régional de la FAO (Bangkok), plutôt qu'au Secrétaire exécutif de la Commission, car le Bureau régional appuie les pays membres. Il faudrait également que cette lettre précise que, conformément aux accords conclus entre la FAO et les pays membres, les frais engagés par le Secrétaire exécutif pour représenter la Commission à ces manifestations de la CIPV devraient être pris en charge soit par le Bureau régional de la FAO, soit par le secrétariat de la CIPV. La Commission étant financée par les contributions obligatoires de ses membres, elle ne peut appuyer que ses propres activités biennales, et ces contributions ne peuvent financer le personnel de la FAO.

[20] La Consultation technique de Bangkok s'est achevée par une visite de terrain effectuée dans des vergers de manguiers et une usine de conditionnement de mangues fraîches dans la province de Chachoengsao, ainsi que dans la station de quarantaine végétale du Ministère de l'agriculture à l'aéroport de Suvarnabhumi.

<sup>1</sup> Les critères de financement actuels figurent à la pièce jointe I au présent rapport.

- [21] Avant de clore la 37<sup>e</sup> Consultation technique, ses membres ont confirmé que la 38<sup>e</sup> Consultation technique serait coprésidée par la NEPO et se tiendrait à Riyad (Arabie saoudite) du 6 au 9 octobre 2026. En outre, l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique s'est déclarée disposée à accueillir la 39<sup>e</sup> Consultation technique en octobre 2027.

### **Informations actualisées concernant la réunion du Bureau de décembre 2025**

- [22] En octobre et novembre 2025, dans le prolongement des débats de la Consultation technique menés à Bangkok du 23 au 26 septembre 2025, ont été abordées les trois questions suivantes:

#### **Partage d'informations entre les ORPV:**

- [23] Le secrétariat de la CIPV a confirmé qu'il pourrait créer un espace de travail Microsoft Teams dédié qui, faisant office de plateforme centralisée, faciliterait le partage d'informations entre les ORPV. Il est prévu de mettre en place, de tester et de mettre en œuvre cet espace en janvier 2026. L'accès en sera réservé aux ORPV.

#### **Séance parallèle sur l'intelligence artificielle à la CMP-20:**

- [24] Une note conceptuelle relative à une séance parallèle de la CMP intitulée «Systèmes de santé végétale intelligents et intelligence artificielle» a été élaboré en collaboration avec l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et présentée au Bureau pour examen en octobre 2025.

- [25] Après avoir examiné cette note, le Bureau a décidé de ne pas organiser de séance parallèle distincte à la 20<sup>e</sup> session de la CMP en mars 2026 en raison de la similitude de cette note avec une autre déjà soumise. En lieu et place, il a approuvé une séance d'affiches combinant les «Succès et défis» et un «Forum de l'innovation», où les systèmes de santé végétale intelligents et l'intelligence artificielle pourront être présentés. Le Forum de l'innovation (qui comprend une séance d'affiches) est désormais prévu le vendredi 13 mars 2026, de 10 heures à 13 heures, à la 20<sup>e</sup> session de la CMP.

#### **Organisation de la Journée internationale de la santé des végétaux 2026:**

- [26] Le secrétariat de la CIPV publiera un appel à propositions invitant les ORPV ou les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) à accueillir la Journée internationale de la santé des végétaux en mai 2026. Cet appel comprendra un cadre de référence qui détaillera les exigences qui seront imposées, en matière administrative, logistique, financière et de communication, au pays hôte ou à l'organisation régionale.

#### **Recommandation**

- [27] La CMP est invitée:

- 1) à prendre note des informations actualisées issues de la Consultation technique des ORPV.

**Pièce jointe I****Appendice 3 du rapport du Comité financier de la CIPV – 17 décembre 2024**

**Appendice 3: Critères d'octroi d'une aide financière à la participation aux réunions du GPS et aux consultations techniques des ORPV:** Le Comité financier de la CIPV a approuvé l'octroi d'un financement pouvant atteindre un montant total de 60 000 USD provenant des fonds non affectés du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CIPV (sous réserve de la disponibilité de fonds) pour favoriser une plus grande représentation et participation mondiales aux réunions du Groupe de la planification stratégique (GPS) et aux consultations techniques des organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV). Cette mesure sera réexaminée chaque année par le Comité financier.

**Pour les réunions du GPS:**

- On appliquera les critères actuels d'aide financière de la CIPV, qui se fondent sur l'indice de développement des pays établi par la Banque mondiale.
- Jusqu'à deux représentants éligibles d'organisation nationale pour la protection des végétaux (ONPV) par région peuvent bénéficier d'une aide par réunion.
- La participation doit être approuvée et organisée à l'avance, les expressions d'intérêt pour l'obtention d'une aide devant être soumises pour examen avant la réunion de juin du Bureau de la CMP, avant la réunion annuelle du GPS.
- Les expressions d'intérêt doivent inclure un court paragraphe décrivant les principaux avantages que présentent, pour le participant, son ONPV et sa région, la participation au GPS, y compris la manière dont ils proposent de contribuer activement à la réunion.
- Une fois sélectionnés pour bénéficier d'une aide financière qui les aidera à participer à la réunion, les participants sont tenus de se préparer à l'avance en lisant les documents du GPS et de soumettre au moins un document approprié de nature stratégique en rapport avec l'ordre du jour du GPS ou le Cadre stratégique de la CIPV.
- Les bénéficiaires d'une aide financière sont tenus de participer pleinement et activement à la réunion du GPS.
- Les bénéficiaires d'une aide financière sont tenus de rendre compte à leur ONPV et à leur ORPV, partageant les informations utiles, les enseignements et les connaissances qu'ils ont tirés de leur participation, cela dans les six mois qui suivent.

**Pour les consultations techniques:**

- On appliquera les critères actuels d'aide financière de la CIPV, qui se fondent sur l'indice de développement des pays établi par la Banque mondiale. Tous les représentants des ORPV ne seront pas éligibles, car certains ne répondront pas aux critères d'aide financière de la Banque mondiale.
- Un participant (le secrétaire ou le président) de chaque ORPV peut prétendre bénéficier d'une aide à la participation à la Consultation technique annuelle.
- Cette participation doit être approuvée par l'ORPV.
- Une fois sélectionné pour bénéficier d'une aide financière qui l'aidera à participer à la Consultation technique, le participant est tenu de se préparer à la réunion en lisant les documents correspondants et en contribuant à au moins un point de l'ordre du jour, en plus d'un rapport concernant sa région.
- Les bénéficiaires d'une aide financière sont tenus de participer pleinement et activement à la réunion.

- Les bénéficiaires d'une aide financière sont tenus de rendre compte à leur ORPV, notamment en partageant les informations utiles, les enseignements et les connaissances qu'ils ont tirés de leur participation à la Consultation technique, cela dans les six mois qui suivent.
- La participation doit être approuvée et organisée à l'avance, les expressions d'intérêt pour l'obtention d'une aide devant être soumises pour examen au moins deux mois avant la Consultation technique.